

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

**Arrêté du 17 août 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe**

NOR : IOMA2217609A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et de l'outre-mer en date du 17 août 2022, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>re</sup> classe au titre de l'année 2023 est fixé à 37 (trente-sept).

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2023 est fixé à 33 (trente-trois).